

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 27 AVRIL 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 19 avril 2010 accompagnée d'un ordre du jour comportant 80 objets et d'un ordre du jour complémentaire comportant un objet.

La séance publique s'ouvre avec 35 présents:

Mme Catherine HOUDART, Echevine

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART, M. MILLER~~, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, ~~M. BIEFNOT~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM. ~~TRANCHANT~~, DUBOIS, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous allons commencer le Conseil communal. Alors, j'ai une petite demande, à savoir peut-on faire passer le point 38 donc le point de M. l'Echevin MARTIN avant le point 32 de M. MILLER ? Merci. Alors pour le 81^e Objet qui est un point sur l'Objectif Convergence. Il y a lieu pour ce point de faire voter l'urgence. Peut-on considérer que l'urgence est de rigueur et que ce point est ajouté ? Merci beaucoup. Je passe aux points remis de l'ordre du jour que nous commencerons après le Conseil conjoint : les points remis sont : le 3, le 11, le 21, le 34, le 35, le 36, le 39, le 59, le 68, le 76 au huis clos, c) 1 et le 76 objet h).

Le procès-verbal de la séance précédente se trouve en face de M. le Secrétaire ; en l'absence de remarques, il sera considéré comme approuvé.

1011

1er Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons – rue de Nimy – réglementation du stationnement – abrogation du règlement du CC du 12.11.2008 – stationnement motos. GEP 6002/263

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui sur le point 1) a) donc il y avait un règlement que nous avons pris fin 2008 pour que les motos, pas plus que les voitures, ne puissent venir sur la place. C'était à mon avis un très bon règlement et maintenant, on l'annule parce que la Police n'arrive pas à le faire respecter. Je cite exactement ce qui est mis dans le dossier : l'expérience démontre que ces zones de stationnement, donc les zones de stationnement pour les motos qui devaient être rue de Nimy, que ces zones de stationnement ne sont pas utilisées par les motocyclistes et que les automobilistes occupent quasi en permanence les emplacements réservés. Bien quoi, on n'est pas dans un état de droit, c'est-à-dire que ce sont les contrevenants qui font la loi maintenant ? En réalité, ce sont ceux qui garent leurs voitures et leurs motos là où ils ne peuvent pas qui font qu'aujourd'hui on abroge un règlement qui était un bon règlement. Parce que pour la tranquillité de la Grand'Place, on avait interdit l'accès des voitures à certaines heures alors que les voitures sont nettement moins bruyantes que les motos. On autorise les véhicules les plus bruyants. Je n'ai rien contre les motos et contre les motards mais j'ai quelque chose contre le bruit et les démarrages bruyants. J'étais samedi à la terrasse de l'Excelsior, juste au pied de la rue des Clercs, là où les motos étaient garées, à chaque fois que les motos démarraient et qu'elles montaient la rue des Clercs, il fallait arrêter la conversation parce que ce sont des pétarades sans arrêt 5 minutes même avant de démarrer. Donc, pour nous, nous ne sommes pas du tout d'accord sur ce retour en arrière de ce règlement là. Mais alors, je profite aussi de ce point sur les véhicules motorisés pour demander ce qu'est devenue ma proposition de modification du règlement de police qui obligeait les véhicules en stationnement à couper leur moteur. J'ai eu l'occasion de voir M. le Secrétaire communal et qui m'en avait reparlé pour m'annoncer qu'on allait vers une solution mais je m'étonne que le point n'ait pas été remis à l'ordre du jour. Est-ce que je dois, pour la prochaine fois, le réinscrire moi-même au prochain Conseil communal ou est-ce que vous allez le remettre d'office puisque, apparemment, une solution se dessinait sur ce point-là ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Mme MOUCHERON qui souhaite également intervenir.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, mais ça rejoint ce qui vient d'être dit par M. VISEUR. On était intervenu plusieurs fois sur le sujet, on trouve aussi qu'il y a deux poids, deux mesures, si les voitures ne peuvent pas y accéder, pourquoi les motos ? Je n'ai rien contre les motards. La dernière fois on nous a répondu que les motards étaient des gens responsables, mais oui pas plus ni moins que les automobilistes, donc je ne trouve pas que ce soit quelque chose qui tienne la route, si je puis dire. Sinon, je pense effectivement que ça pose un problème au niveau de la sécurité, c'est une zone piétonne, les enfants courent après

les pigeons, autour de la fontaine quand elle fonctionne et une moto, ça reste un engin dangereux pour un enfant ou un piéton, c'est une première chose. La deuxième, il y a beaucoup de pollution sonore, tous les motards n'arrivent pas en même temps et ne repartent pas en même temps, il n'y a rien à faire quand on allume le contact on donne un coup de gaz et c'est vraiment assourdissant. Donc, on ne peut pas voter un retour en arrière alors qu'on soutenait la proposition il y a quelques mois. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Comme M. VISEUR l'a signalé, l'expérience n'a pas été concluante en la matière. On a déjà eu débats lors de différents Conseils communaux au sein de cet Hôtel de Ville puisqu'il est vrai que les motocyclistes apprécient de voir leurs véhicules en face d'eux et donc c'est vrai, même s'il y a un endroit réservé non loin, ils préfèrent mettre leurs véhicules à portée de vue de leurs bécanes. Malheureusement, ces deux zones n'ont pas eu le succès escompté, cependant dire que c'est vrai que ça fait beaucoup de bruit, oui mais les voitures qui passent et qui remontent la rue des Clercs aussi, je pense font beaucoup de bruit, pétaradent et on a tous le souvenir aussi quand il y avait un parking sur la place, où les voitures tournaient à longueur de journée ou d'après-midi, ça faisait énormément de bruit et de pollution. Pour répondre également à M. VISEUR par rapport notamment de demander aux véhicules à l'arrêt à certains moments, il y a une étude qui est faite et notamment les services ont rencontré les TEC et il y aura une proposition qui sera faite lors d'un prochain Conseil communal. Normalement, lors du prochain Conseil communal.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A propos des motos, moi je n'ai jamais vu les services communaux, de près ou de loin, qui ont essayé de réglementer la circulation des motos sur la Grand'Place depuis 6 mois. Donc, quand vous dites que ça ne marche pas, moi je crois que c'est une volonté politique qui fait défaut.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, en tout cas on prend bonne note de ce qui a été dit. Je vais passer au vote car les avis sont divergents.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA

7 NON : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 1^{ère} annexe

b) Cuesmes – rue Commandant Lemaire – création d'un emplacement PMR. GEP 6002/C/51

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Jemappes – rue de Cuesmes – réglementation du stationnement GEP 6002/J/36

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Jemappes – rue des Martyrs – création d'un emplacement PMR GEP 6002/J/91

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Jemappes – rue du Fort Mahon – création d'un emplacement PMR GEP 6002/J/53

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Mons – rue de Nimy – réglementation du stationnement GEP 6002/263

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

2e Objet : Attribution de quatre noms de voies publiques et de deux places à Mons, dans le quartier de l'Allée des Oiseaux. 2^e Registre Nat.

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

3e Objet : Attribution de deux noms de voies publiques à Mons, dans le quartier du Béguinage. 2^e Registre Nat.

REMIS

4e Objet : Attribution de cinq noms de voies publiques dans le nouveau lotissement à Ghlin, au lieu-dit « La Garenne ». 2^e Coordination

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la Garenne à Ghlin et les noms de voies publiques proposés sont : rue Jean Bury, rue Antoine Delobel, rue Maurice Ghislain, rue Jean Locoge, rue Richard Stiévenart. Entre parenthèses, il n'y a pas 20 ans que Richard Stiévenart est décédé, puisque c'est la condition, nous avait-on dit, pour que la proposition soit prise en compte. Or, j'avais, il n'y a guère, proposé le nom de Jacques Hainaut comme nom de voie publique aux Grands Prés et il m'a été dit que ce n'était pas possible pour la raison invoquée plus haut. Alors, il y a deux poids, deux mesures. J'en arrive aux cinq noms

cités plus haut. Personnellement, je préfère, nous préférons, nous en avons discuté ensemble, les noms des lieux-dits avancés par M. Benrubi et concernant davantage des souvenirs qui vont parler aux habitants : rue du Bucquoy, rue du Bois D'Anchin, rue du Préhy, Clos du Bois des Horbes et Clos de la Bergère. Ces noms là nous paraissent plus appropriés aux lieux. Voilà.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement, on en avait discuté en Commission et c'est vrai qu'à priori c'est assez subjectif de préférer des noms aux autres mais on va dans le sens de l'Administration, on trouvait que les noms proposés par l'Administration étaient plus parlants et plus intéressants pour la mémoire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur les cinq noms proposés, il y en a 4 qu'on ne connaît pas, enfin, on a vu dans le dossier ce qu'ils ont fait mais enfin, c'est absolument inconnu y compris à Ghlin puisque j'habite Ghlin. Le seul qui est connu est Richard Stiévenart évidemment, c'est le seul nom politique, un socialiste bien entendu, pour lequel on fait une fois de plus une exception à la règle puisqu'il y a 16 ans qu'il est décédé et que la règle c'est qu'il faut 20 ans, on a déjà fait une exception pour Abel Dubois auparavant. Il y a déjà un lycée Richard Stiévenart, un amphithéâtre Richard Stiévenart et moi je me demande ce qu'il a fait de si grand, ce monsieur, qu'il faut maintenant ajouter une rue Richard Stiévenart. Est-ce qu'il n'y a pas des personnes

1012

À honorer qui ont un peu plus de mérite que ça. En tout cas, pour nous, sur ce nom là, parce qu'il n'est pas conforme au règlement, on s'abstiendra.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Complémentairement, pour vous dire que la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, section Wallonie, a été consultée en la matière, même s'il est vrai que dans le texte qui a été envoyé, la personne dit bien que les personnes sont décédées depuis au moins 20 ans, même s'il y a une erreur et elle demande évidemment que soit indiqué sur la plaque, soit un petit mot concernant le métier, la carrière afin évidemment que ce travail de mémoire puisse exister. Mais complémentairement à ça, M. l'Echevin DUPONT a une suggestion à faire par rapport à une Commission éventuelle, je vais dès lors lui céder la parole.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Simplement, je voudrais quand même faire remarquer à M. VISEUR que c'est vrai que Richard Stiévenart était socialiste et n'était pas dans les conditions tout à fait définies, il en était de même pour quelqu'un dont vous nous avez félicité la fois dernière, c'était René Noël. Et j'étais un de ceux au Collège qui a défendu la création d'une rue René Noël à Cuesmes. Parce que je trouvais que c'était quelqu'un qui, comme

Richard Stiévenart, avait marqué son village, de même que Georges Wilmart. Donc, je ne vois pas pourquoi vous trouvez drôle qu'on ait mis Richard Stiévenart et que vous nous avez félicité parce qu'on avait mis René Noël. Je ne vais pas polémiquer mais simplement vous répondre cela et puis, pour ce qui est de la dénomination des rues, il est certain que c'est toujours un peu difficile de trouver des noms qui soient adéquats et j'ai proposé, je ferai passer un dossier prochainement au Collège, pour demander que l'on fasse une petite commission qui puisse se réunir quand il y aura des rues à baptiser et cette commission sera ouverte aux bonnes volontés, bien entendu.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je voudrais bien répondre à M. l'Echevin. Pourquoi on hésite sur le nom de Richard Stiévenart ? Parce qu'il n'y a pas 20 ans qu'il est décédé. Donc, c'est une première chose. Alors, je reprends donc ce que Mme MOUCHERON vient de dire, c'est vrai que c'est intéressant de rejoindre l'Administration qui a l'habitude dans ses contacts de construction, etc, de rencontrer ces lieux-dits qui font parler la nature et nous, ces lieux, donc Bucquoy, Bois Danchin, etc, vont dire beaucoup plus aux gens que des noms de personnages qu'ils ne connaissent plus du tout, même si on met un petit mot sur leur biographie, moi je pense qu'il faut de temps en temps écouter ce que propose l'Administration quand même.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Je pense qu'on aura l'occasion d'en discuter sereinement dans cette commission qui je suppose va être acceptée par le Collège. M. Benrubi qui est quand même très bien versé au niveau de l'histoire locale souhaiterait déjà en faire partie, c'est déjà un point qui sera proposé. Mais, moi j'engage tous les collègues qui auraient quelque chose à apporter à cette commission à la rejoindre. Ce n'est pas une commission qui va se réunir souvent parce que finalement il y a eu ici dernièrement quelques rues à baptiser dans les zonings, les nouvelles constructions mais moi je vous engage tous et toutes, si vous avez des idées, à nous les soumettre.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais simplement dire que je n'aime pas tellement ce que j'ai entendu parce qu'on a l'air de faire un procès d'intention au Collège parce que Richard Stiévenart était socialiste, etc. Je ne pense pas du tout que ce soit l'intention du Collège, il est normal qu'il y ait des personnages plus connus qui soient de la couleur socialiste parce que les socialistes sont le plus au pouvoir actuellement. Au siècle dernier, c'étaient les libéraux mais c'est ainsi qu'on retrouve plein de noms de rues et d'avenues avec des noms de libéraux donc ça me paraît tout à fait normal. Il n'y a pas encore des Ecolos qui sont au pouvoir donc il n'y a pas encore de rues avec des noms d'Ecolos, quant à moi, j'ai demandé quand j'ai été Conseiller communal qu'il y ait une rue en souvenir de Roger

Delooze et il a fallu que j'attende longtemps mais sous cette législature, j'ai eu la chance d'avoir non pas une rue mais une place Roger Delooze donc je n'aime pas beaucoup ce genre d'attitude qui fait un procès d'intention au Collège sur les noms. Je pense que manifestement, ça m'apparaît tout à fait normal.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Petite mise au point, c'est sur l'exception qu'on fait, on ne respecte pas la règle et j'aimerais bien qu'on respecte la règle pour tout le monde, c'est tout.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, donc moyennant toutes les explications qui ont été données et donc la constitution d'une commission dans un futur proche.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : on approuve quatre noms et on s'abstient sur le nom de Richard Stiévenart.

L'Assemblée passe au vote sur l'attribution du nom « rue Richard Stiévenart » qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA

7 ABSTENTION : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 8^{ème} annexe

5e Objet : Attribution de nom à la nouvelle voirie publique située à la fois à la rue de l'Auflette à Cuesmes et à la rue de Cuesmes à Jemappes : clos des Forgerons. 2^e Coordination

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

6e Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts aux biens publics lors d'un accident de roulage survenu dans la nuit du 19.07.2008 au 20.07.2008 à Ghlin. Contentieux ECPFAC/01/EC-EC

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

7e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un espace de bureaux sis rue du miroir 20 à 7000 Mons. Contentieux RECPFAC/02/EC-EC

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

8e Objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en date du 10/08/2009 par le Tribunal de Travail séant à Mons en matière d'accident du travail. Contentieux Assurances

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

9e Objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en date du 08/02/2010 en matière de licenciement abusif. Contentieux DIVIS1

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

10e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'assurer la résiliation du bail de location pour le bâtiment sis rue de Houdain 13 à 7000 Mons (Musée d'Histoire Militaire). Contentieux R. Foncière

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

11e Objet : Ordonnance de Police interdisant l'accès des parcs et espaces verts de la Ville de Mons aux chiens. Cab.Bourg.Chiens Interdits/CB/201001

REMIS

12e Objet : Approbation du formulaire de demande de modifications du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) 2007-2010. Prévention 2.2010.3

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, les documents fournis concernant les modifications du plan de prévention et de sécurité nous ont quand même laissés assez perplexes parce que nous devons nous prononcer à partir d'un texte finalement très flou, peu clair et quand on regarde les actions ajoutées, elles sont fort vagues et souvent extra lights. Quelques exemples. Pour les nuisances sociales donc et y compris pour la propreté et l'environnement, les nouvelles actions proposées pour 2010 consisteraient en une mise sur pied d'un comité de pilotage et en la participation aux réunions du conseil participatif de développement durable. C'est pas mal mais c'est un peu maigre puisque pour rencontrer une des préoccupations majeures de nos concitoyens, d'autant que les études sur le sujet ne manquent pas et est-ce qu'il ne serait pas possible dans ce cas de partir d'expériences tentées et réussies ailleurs ? C'est une question que je me suis posée. Pour le décrochage solaire, on continue les séances d'informations et on se réunit. Pour les phénomènes de violences en milieu scolaire, un groupe de travail, de réflexion est mis sur pied avec obligation d'au moins une action par an et

par rapport à ces deux points, pourriez-vous me dire quelle articulation se fait avec le plan de cohésion sociale par exemple avec donc tout ce qui concerne les points que je viens de citer, parce que déjà au Conseil communal du 17 mars 2009, j'avais déjà souhaité qu'une meilleure synergie se fasse entre les différents projets de manière à éviter perte de temps et d'argent. Alors, une autre question : que doit-on imaginer à partir d'une phrase telle que « le but est de promouvoir une approche intégrée et intégrale » ? C'est une phrase qui est reprise pour chaque poste dont je viens de parler. Moi, ça me fait sourire ou bien je ne sais pas très bien ce que je dois en penser. Dans le futur, nous aimerions et c'est valable pour le prochain rapport, une description vraiment plus pratique des actions menées et des options de travail choisies. En effet, nous ne voulons pas préjuger de ce qui a été effectué mais si on en juge par le dossier, ça ne nous permet pas d'évaluer vraiment le travail accompli par le service de Prévention et de Sécurité et donc de juger le bien-fondé des modifications qu'il propose. Et c'est pour toutes les raisons que je viens d'évoquer que nous nous abstenons sur ce point. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je voudrais juste ajouter que ce plan est quand même entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et donc se terminera le 31 décembre 2010. Le service Prévention travaille sur 14 phénomènes, le cambriolage, le vol, etc. etc. et que donc le service de Prévention a souhaité introduire des demandes de modifications de son plan pour l'année 2010

1013

Sur base du canevas qui est proposé par le SPFI et le canevas laisse la possibilité d'ajouts, de suppressions ou de modifications d'un ou plusieurs phénomènes, objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, résultats entendus ou indicateurs. Donc, ils ont souhaité évidemment modifier par rapport à une demande faite par le Fédéral mais dans les grandes lignes, bien entendu, ce plan stratégique reste celui qui a déjà été approuvé en son temps par le Conseil communal. De plus, il faut savoir que le SPFI intérieur examinera les demandes qui vont être introduites ici et fera éventuellement d'autres propositions et de modifications éventuelles évidemment si ceci n'était pas accepté tel qu'il est proposé et le dossier à ce moment là finalisé, repassera au Collège et au Conseil communal.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M.

TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA

3 ABSTENTION : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 15^{ème} annexe

13e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Adoption du Plan Communal de Formation 2010. GRH/KD/6GEN-PCF 2010

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

14e Objet : Fixation pécule de vacances 2010 des Mandataires Communaux. GRH/18

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

15e Objet : Phasing out – Aménagement de la Grand Place – Valorisation des façades – Approbation des projets d'actes notariés. 3e/5e E/2003/569.090.091 MuL

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

16e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Mission de nettoyage et désinfection – Approbation de l'addenda 1. 3e/5e
E/2009/CONV.ursulines/N&DOS

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

17e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 : Au cœur de la Cité : l'espace Grand Place et Patrimoines Unesco – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Mission d'Auteur de projet – Approbation des conditions du marché. 3e/5e
E/2010/CONV/AP-O.I.T.C/CC

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

18e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 : Le quartier des arts et de l'artisanat de création – Création d'un Centre de Design – Mission d'Auteur de projet – Approbation des conditions du marché. 3e/5e E/2010/CONV.AP/Design/AB

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

19e Objet : Objectifs de Convergence – Mission de relevés Centre de Design et Couvent des Ursulines – Approbation de l'avenant 1. 3e/5e
E/2010/CONV.RELEVES.Désign(01) Ursulines (02)

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

20e Objet : Objectifs de Convergence – Rénovation sélective des façades – Mission de réalisation des photographies numériques redressées – approbation avenant 1. 3e/5e
E/2009/CONV.569.01/MuL

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je sais que Mme Plissart, photographe, a rencontré pas mal de difficultés dans sa mission de photographie de rénovation sélective des façades mais un avenant de 11.600 euros donc c'est presque un demi million, cela me paraît beaucoup tout de même.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Toutes les difficultés que nous avons rencontrées ont évidemment occasionné des frais supplémentaires, c'est vrai qui sont d'un montant important puisqu'il y a eu beaucoup d'heures prestées ainsi qu'au niveau aussi des frais techniques qui sont très très importants et qui ont donné un montant supplémentaire. Mais il faut savoir aussi qu'il y a eu un complément de relevés qui a aussi été demandé, qui ne l'était pas au départ. Et donc là aussi, cela a engendré un coût supplémentaire puisque l'implantation, les coupes et les façades ont généré un montant supplémentaire. Donc, en plus du montant suite au retard des heures prestées, etc. et des frais techniques, il y a eu aussi une demande de bâtiments supplémentaires qui a donc généré des coûts supplémentaires.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord mais ici il s'agit surtout des photographies, réalisation des photographies numériques redressées et donc on doit approuver l'avenant 1 qui concerne les photographies.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je crois que je vous ai expliqué les frais qui ont engendrés, ça a duré un an sans qu'on ait d'offre donc forcément, ensuite il y a eu des heures prestées qui ont été énormes par la personne qui a été désignée, par la prestataire, il y a eu des frais techniques importants et aussi une modification qui était due, puisque nous avons ajouté des relevés dans certains bâtiments. Il n'y a pas d'urgence mais ça ne changera rien parce que les calculs ont été faits. Maintenant, si vous voulez la remise du point pour qu'on vérifie tout ce qui a été mis, ce n'est pas une difficulté sachant qu'il n'y a pas d'urgence mais tout le détail est dans le dossier avec les heures prestées, les montants, etc. Il y a un marché public au départ, c'est la seule offre reçue.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je tiens à signaler Mme MERCIER, ce n'est pas une simple prise de photos. On prend des photos numériques et puis il y a un travail technique pour redresser les fuyants dus à l'angle de prise de vue. Tout ça demande d'abord que la place soit dégagée, il y a eu le problème des illuminations qui étaient là, on a ajouté un bâtiment supplémentaire, donc pour avoir un travail précis et bien fait, ce qui va découler de la suite du dossier pour que les architectes puissent travailler convenablement, le nombre d'heures a explosé. Donc, il y a cette difficulté technique, ce n'est pas seulement la prise d'une photo mais c'est tout le travail pour raccorder les façades à façades sur les photos pour pouvoir

présenter aux architectes des plans corrects. Première remarque. Deuxième remarque, lorsqu'on a lancé le marché, on a eu du mal de trouver des photographes capables de réaliser ce genre de travail. Nous n'avons reçu qu'une seule offre. Donc, il y a un travail très long qui a été fait et on peut retourner le dossier dans tous les sens, les heures ont été prestées, mais je crois qu'il est important, Mme la Présidente, de faire passer ce dossier pour continuer parce que nous avons des délais assez stricts à respecter dans le plan Convergence.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : On va voter ce dossier mais je constate une chose parce que ce que certains ne savent pas, c'était mon premier métier, je constate une chose, c'est que la photo numérisée qu'il faut redresser actuellement, ça coûte plus cher qu'avant. Comment réalisait-on ce genre de photos avant ? On réalisait simplement ces photos avec un appareil à décentrement, c'est-à-dire que le dos de l'appareil par rapport à l'objectif qu'on savait basculer pour rectifier les lignes fuyantes justement en architecture et ça ne demandait pas tout ce travail via des logiciels par la suite puisque directement avec la prise de vue, selon l'ancienne méthode avec des appareils à décentrement, on savait directement rectifier des lignes fuyantes et donc finalement, je me demande dans quelle mesure ce genre de progrès n'a pas fait que ça augmente considérablement les frais en photographie. Bon, voilà, on a fait un marché public, je vous fais confiance mais je tenais quand même à signaler que ça paraît, à l'heure actuelle, quand même beaucoup plus cher par rapport à ce qu'on réalisait avant.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je tiens quand même à signaler que le financement est subsidié à 90% et 10% part Ville.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. DUBOIS

4 ABSTENTION : MM. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 23^{ème} annexe

21e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 - Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place – Le Mont de Piété – Détermination du mode de passation de marché et approbation de l'avis de marché. **SOUS RESERVE**. 3e/5^e E/2010/CONV. mont.piété/MuL

REMIS

22e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Mission d'auteur de projet – Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/5e E/2009/CONV.ursulines.AP/OS

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

23e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des arts et de l'artisanat de réation – Le Jardin de la Grande Pêcheurie - Travaux de réaménagement – Détermination du mode de passation de marché et des critères de sélection. . 3e/5e E/2010/CONV.Jardin Grande Pêcheurie/travaux/os

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

24e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des arts et de l'artisanat de création – Le Jardin de la Grande Pêcheurie - Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avant projet. 3e/5e E/2010/CONV/Jardin Grande Pêcheurie/AVP/OS

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui mais en fait en ce qui concerne les

« Convergence » dans leur globalité. Je ne sais pas si c'est lié à un problème technique mais les dossiers arrivent toujours fort tard. On a eu la Commission du Bourgmestre le jeudi soir et les dossiers sont arrivés le jeudi après-midi, c'est un peu court pour pouvoir les suivre et poser des questions le soir. Ce sont des dossiers pas forcément les plus simples. Je ne sais pas si c'est lié à une difficulté technique ou s'il y a d'autres raisons mais c'est toujours fort compliqué pour nous, on n'est pas nombreux, je ne sais pas si vous avez remarqué...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ce sont des dossiers très délicats qui engendrent des sommes très importantes et donc il y a une précision qui est demandée aux agents, ils sont peu nombreux puisqu'il ne sont que 6, ce qui explique pourquoi il y a un retard dans les dossiers mais on essayera, dans la mesure du possible, d'être très attentif à ça mais on préfère qu'ils aient un peu de retard mais qu'ils soient préparés consciencieusement plutôt qu'ils soient sur la table en temps voulu, mais mal faits.

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

81^e Objet : Par urgence. Objectifs de Convergence. Etude de caractérisation – Approbation des conditions de sélection qualitative, du mode de passation du marché et des conditions du marché. 3e/5e E/2010/CONV.778.251.VD

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, il s'agit de décider d'une étude de caractérisation, auparavant une étude d'orientation a été effectuée par le bureau Acenis et cette étude a conclu vu les pollutions trouvées dans le terrain où le Centre de Congrès va s'établir, donc l'étude

d'orientation a conclu à la nécessité d'une étude de caractérisation. Alors, le vote d'aujourd'hui porte sur la sélection et le mode de passation du marché mais il y a déjà dans le dossier un devis de l'IDEA pour l'étude de caractérisation au montant de 31.500 euros + TVA - 38.8115 euros. Alors je trouve quand même

1014

Étrange qu'il y ait déjà un devis de l'IDEA dans le dossier alors que le marché n'a pas encore été lancé. Bien sûr, le mode de passation qui est retenu c'est la procédure négociée sans publicité mais ça veut dire quoi alors ? Cela veut dire qu'avant même que nous votions sur le point, on a déjà conclu un marché avec l'IDEA ? Je ne comprends pas tout à fait pourquoi il y a ce devis de l'IDEA dans le dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Si vous vous souvenez, il y a déjà un point qui est passé au Conseil précédant comme quoi l'IDEA est l'assistant de maîtrise d'ouvrage et donc ils ont estimé le montant de 38.115 euros et donc on s'est basé là-dessus pour réaliser le cahier spécial des charges.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, on décide quand même de passer un marché sans publicité, procédure négociée sans publicité.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est l'assistant de maîtrise d'ouvrage, donc il travaille avec nous. Ils aident à la réalisation du cahier des charges. Donc, l'IDEA ne sera pas consultée.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bon, d'accord, l'IDEA ne sera pas consultée. Je ne comprends pas trop bien comment ça marché, mais enfin, cela me paraît bizarre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour que les choses soient claires, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous avons fait passer un marché ici au Conseil communal pour avoir une assistance de maîtrise d'ouvrage. Ce marché a été désigné pour ce lot là à l'IDEA comme PROJENOR a eu les façades. Donc, on cherche des aides de spécialistes pour nous aider à aboutir dans les missions. Ici, nous avons découvert une pollution sur le terrain. Mais, nous avons l'étude de caractérisation donc nous connaissons la teneur de la pollution, il fallait évaluer grosso modo, vraiment à la grosse louche, un devis, un prix pour voir quel type de marché nous allions lancer. Bon, ici vu que la pollution n'est vraiment pas trop importante, c'est une petite pollution, on peut lancer une procédure négociée sans publicité mais il est évident que ce n'est pas dans les missions de l'IDEA de dépolluer le terrain et que l'IDEA ne va pas dépolluer le terrain. Elle nous a juste aidés à estimer plus ou moins l'ampleur du coût de la dépollution. Donc, il n'y a vraiment pas d'ambiguïté dans le dossier et l'IDEA ne sera pas consultée pour dépolluer le terrain.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je crois que c'est un peu plus clair.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est un peu plus clair mais pas encore tout à fait clair parce que le marché ne consiste pas aux travaux de dépollution mais en une étude de caractérisation, l'orientation, ça c'est fait, il y a une deuxième étude de caractérisation puis je suppose qu'après il y a les travaux proprement dits de dépollution. L'étude de caractérisation, ce ne sont pas les travaux de dépollution.

M. Marc DARVILLE, Echevin ; Tout à fait, vous avez bien compris. Donc, on a déterminé la nature de la pollution, maintenant il faut étudier le process, la manière dont on va dépolluer le terrain. C'est le marché que nous faisons aujourd'hui. Donc, la société qui va être désignée va dire voilà vous devez évacuer les terres suivant une telle réglementation, elles peuvent être traitées sur place ou dans un tel centre agréé pour un tel type de pollution et là on va pouvoir établir un cahier des charges pour désigner un entrepreneur. Donc, en fonction de la technique qu'on va nous demander de mettre en œuvre en fonction du type de pollution, nous allons pouvoir déterminer un cahier des charges pour désigner un entrepreneur.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ce qui est bien repris, M. VISEUR, permettez-moi juste un petit ajout, c'est une étude de caractérisation et une étude de risque du terrain, par rapport à la pollution. C'est bien repris dans ce qui est demandé.

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

25e Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 08.03.2010. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

26e Objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Lot 2 : aménagements intérieurs et stabilité. Approbation du décompte. 3e/1e E/2007/PGV/832.504.02.BD

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

27e Objet : Transformation de l'ancien café « Le Phare » en un immeuble de bureaux - Raccordement eau. Approbation du projet. 3e/1e E/2005/PGV/832.211.BA

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

28e Objet : Remploi de fonds pour la création d'une crèche de 36 places à l'allée des Oiseaux à Mons. Gestion f. Extra/7897

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

29e Objet : Gestion active de la dette – Anticipation de la révision de taux d'emprunt.
Gestion f. Extra/DD/Furlan

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, il y a une proposition du CRAC donc qui est le Centre de Gestion des communes en difficultés, qui avait une proposition de convertir 30% du montant total de la dette en taux court terme. Les exemples récents de crise financière montrent, à notre estime et à notre avis, qu'il faut faire très attention car s'il y a bien une chose qui est très volatile, ce sont les taux d'intérêts. Alors, aujourd'hui, suite à la crise, les taux d'intérêts à court terme sont très bas mais quid dans 6 mois ou dans 1 an ? Alors, est-ce que ce sont les conseillers, j'ai vu qu'on annoncé 180.000 euros, qui vont nous garantir et nous couvrir qu'en cas de hausse d'intérêts, le bénéfice sera identique ? Alors, peut-être que si la hausse d'intérêts revient, l'avantage financier sera moindre. Oui, je veux bien des produits de couverture parce que 30% du montant total de la dette de la Ville de Mons en taux court terme, en cas de hausse des taux d'intérêts court terme, on va tout droit dans le mur. Moi, j'ai toujours souvenir qu'il faut privilégier le long terme par rapport au court terme parce que le court terme est plus sensible. Bon, je ne suis ni financier, ni économiste mais je m'interroge fortement sur certains produits financiers et malheureusement, la faillite du système bancaire m'a donné raison.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais j'abonde dans le même sens. On a déjà eu ce débat là en Commission, c'est vrai qu'on annonce un gain de 186.000 euros sur cette seule opération et au cumul avec d'autres opérations du même genre, on aurait gagné au total 1 million 2 à 1 million 3 d'euros, ça me réjouit évidemment, je ne demande pas mieux. Mais, cela veut dire effectivement que c'est grâce à des produits structurés, c'est-à-dire avec des taux d'intérêts flottants et on a vu notamment une émission à la RTBF dans « Questions à la Une », sur ce problème là, M. MILLER malheureusement est absent aujourd'hui mais a relativisé la crédibilité de l'émission de la RTBF mais il n'empêche qu'on va arriver maintenant à 30% de la dette totale de Mons en produits structurés. Alors, le problème, effectivement, c'est qu'on nous dit qu'il faut faire confiance à DEXIA et aux conseillers de DEXIA. On n'a pas pu déterminer exactement en Commission quels risques on prenait parce que chacun des produits structurés en question a des taux flottants mais avec des maximas différents. Donc, on veut bien nous faire une séance d'informations plus tard mais en attendant on ne parvient pas à avoir des renseignements sur les risques qu'on prend exactement. Comme mon voisin de gauche, je n'ai pas du tout confiance dans le monde

financier, on a eu une crise énorme, on allait faire des tas de réformes et on allait réguler tout ça et on n'a rien fait du tout, il suffit de voir ce que les traders gagnent encore aujourd'hui. Or, les traders, ce sont les hommes qui spéculent. Mais, en plus, la situation politique en Belgique aujourd'hui, 27 avril, pourrait faire qu'on se retrouve dans une situation qui est proche de celle de la Grèce. Au JT de ce midi encore, il y avait un spécialiste de la finance qui disait que la note de l'Etat Belgique s'était fortement dégradée au cours des dernières heures. Moi, j'estime que ce n'est pas prudent de se lancer dans ce genre d'opérations par les temps qui courent et tout ça malgré les garanties de DEXIA, du Ministre Furlan, etc., ça me paraît quand même une opération à risques de s'engager là-dedans.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais terminer simplement sur une réalité, les taux long terme, les taux à 10 ans ce qu'on appelle les « olos » étaient jusque juin 2009 à 4,80. En septembre 2009, ils sont tombés à 4,40 et maintenant les taux à 10 ans sont tombés à 3,50. Donc, jamais les taux d'intérêts à long terme n'ont été aussi bas. Pour l'instant, les banquiers le disent, les taux à long terme sont devenus plus intéressants que les taux court terme et donc je m'interroge.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Quelle alternative vous proposez-vous ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pas de jouer les apprentis sorciers, en tout cas !

1015

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi, je vais être clair, je ne suis pas capable de vous donner une alternative pour que la Ville gagne à coup sûr, sans risques, 186.000 euros parce que si j'étais capable de ça, je serais beaucoup plus riche que je ne suis aujourd'hui, vous savez ! Mais, n'empêche que c'est DEXIA qui couvre ce genre d'opérations, qui propose ce genre d'opérations, on ne peut pas imaginer que DEXIA ne travaille pas dans son propre intérêt. On l'a vu suffisamment, il y a peu de temps, donc, pour nous, je ne propose pas une alternative, je dis qu'on n'a pas la mesure du risque aujourd'hui, qu'on est dans une situation notamment la situation politique scabreuse et qu'il faut prendre du temps avant de se lancer dans des opérations pareilles et peut-être y renoncer purement et simplement. C'est bien de gagner 186.000 euros mais si c'est pour en perdre 3 ou 4 fois plus après, je n'ai pas d'alternative à proposer en toute sécurité.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Bien entendu, mais je pense qu'il faut faire aussi, quelque part vous le dites en aparté, de faire confiance aux spécialistes et puis on est quand même protégés par la circulaire Furlan et par le CRAC qui nous conseille. Je vais céder la parole à M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais simplement peut-être rappeler ce que M. MILLER a répondu en Commission aux intervenants qu'on vient d'entendre. Il a d'abord dit que cette gestion active de la dette, comme vient de le dire M. VISEUR, a permis à la Ville de gagner 186.000 euros, c'est-à-dire que la différence entre les fluctuations positives et les fluctuations négatives de la dette a laissé un solde bénéficiaire de 186.000 euros. Donc, jusqu'à présent, c'était positif. Il a aussi rappelé que l'émission de la RTBF avait été jugée par la suite comme pas tout à fait objective et qu'elle avait dès lors alarmé à tort pas mal de personnes et qu'en ce qui concerne les emprunts structurés, c'est-à-dire les emprunts qui subissent des taux d'intérêts fluctuants, la Ville de Mons en a 30%, donc, par rapport à l'ensemble de la dette, ça n'est effectivement pas énorme, ce qui n'est pas le cas d'autres villes qui ont ce genre d'emprunts structurés à 80%, là effectivement ça représente un risque considérable. En plus de ça, il y a pour la Ville de Mons une garantie supplémentaire, c'est que les emprunts de la Ville de Mons qui s'élèvent à 30% de l'ensemble des emprunts, ces emprunts donc dits structurés, sont capés. Cela veut dire qu'en cas de fluctuation des taux d'intérêts, il y a un plafond au-delà duquel nous sommes certains que nous n'allons pas franchir, c'est le principe des emprunts structurés dits capés, tous ces emprunts là ne sont pas capés mais à la Ville de Mons, on a pris des précautions en « capant » si je puis dire les emprunts structurés. Alors, je terminerai en disant que j'ai demandé à M. MILLER qu'il organise une commission et au président de la commission, je souhaiterais effectivement dès lors qu'il y ait une commission, voire une commission élargie à l'ensemble des Conseillers communaux où on inviterait DEXIA et où on expliquerait effectivement le problème sur ce genre d'emprunts et de la gestion active de la dette et qu'on nous explique exactement le risque éventuel encouru par la Ville, pour rassurer tout le monde.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je regrette, M. BEUGNIES, cela ne me rassure pas, les emprunts sont capés mais on n'a pas pu savoir à quel niveau. Vous dites, c'est plafonné, je le sais bien que c'est plafonné, mais on n'a pas pu savoir à quel niveau était ce plafond et aujourd'hui, j'entends bien qu'on va nous informer plus tard mais on vote d'abord et on nous informe ensuite, ça ne va pas ça !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je termine aussi pour vous dire que jamais les taux d'intérêts à court terme n'ont été aussi bas et donc tout le monde s'accorde à dire qu'ils vont remonter. Donc, jouer sur le court terme maintenant, me semble suicidaire. Alors que les taux d'intérêts à long terme n'ont jamais été aussi bas, donc ils veulent le contraire, c'était il y a 6 mois qu'il fallait faire ça mais maintenant, c'est trop tard. Je vous signale que la dette de la

Grèce comme la dette de l'Italie et de la dette de la Belgique, on est des Etats à risques et donc, il ne faut pas prendre ce risque.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Est-ce que vous voulez qu'on reporte le point, qu'il y ait une Commission ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, on veut bien mais c'est au Collège de décider. Mais nous, on veut bien.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : A ce moment-là, on pourrait reporter le point, une Commission pourrait avoir lieu afin que vous ayez toutes les explications et toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

Mme Mélanie OUALI, Conseillère : Mme la Présidente, je pense qu'effectivement ce serait peut-être plus sage de reporter et je pense qu'il n'y a pas d'urgence par rapport à ça et on pourra en rediscuter entre nous en Commission.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Est-ce que tout le monde est d'accord de reporter le point ? Donc, le point est remis et on en discutera lors d'une Commission particulière.

REMIS

30e Objet : Intercommunale C.H.U. Ambroise Pare. Garantie par la Ville pour un montant total de 26.761.770,69 € des emprunts contractés antérieurement par le Centre Psychiatrique "Le Chêne aux Haies" pour un montant de 8.539.270,69 € et pour les emprunts relatifs aux prochains investissements tant d'Ambroise Paré, pour 5.550.000,00 €, que du Chêne aux Haies pour 12.672.500,00 €. Approbation. Gestion f. C/GARANT. CHU A. PARE

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve le principe, seulement on pourrait poser la question d'avoir au Conseil communal prochain, le montant total des crédits que la Ville de Mons cautionne. On voudrait connaître le total des engagements que nous prenons vis-à-vis de tous les organismes. On est tout à fait d'accord mais qu'on cautionne l'IEH, l'IGH et des intercommunales, je voudrais savoir combien de dizaines de milliards nous cautionnons. On sera étonné. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un petit mot d'information complémentaire pour ce point ci, c'est qu'il ne faut pas perdre de vue que les montants qui sont précisés notamment pour Ambroise Paré sur les 55 millions, ce sont des montants qui sont subsidiés donc l'avantage du système c'est de permettre à l'intercommunale et donc indirectement à la Ville, d'avoir un accès au marché financier qui se fait à des taux plus avantageux. Donc, je pense que tout le monde y gagne...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : d'accord sur le principe mais c'est sur le montant global...

M. Nicolas MARTIN ; Echevin : le Collège n'aura pas de problème avec ça mais c'est simplement un mot de précision par rapport aux montants qui peuvent sembler effectivement impressionnants.

ADOPTE à l'unanimité - de la 32 à la 35^{ème} annexe

31e Objet : ASBL "Royal Tennis Club Jemappien" – Garantie par la Ville, auprès de Dexia Banque, d'un emprunt d'investissement de 160.000,00 €, durée 20 ans, taux fixe, destiné à la construction d'un club house au Parc communal de Jemappes. Approbation. Gestion f. C/Garant.Emp. RTC Jem.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On se réjouit tous de la construction du club house, simplement je me souviens qu'un 14 février, je ne sais plus si c'est 2008 ou 2009, j'étais dans le parc de Jemappes et j'ai constaté le vandalisme. Moi, je veux bien qu'on fasse des investissements mais je rejoins mon interpellation, que faire la nuit quand il n'y aura personne vis-à-vis de ces investissements ? On pourra peut-être y répondre au moment de l'interpellation mais moi, ça me pose questions. Pour tout le parc puisque je fais une interpellation, mais, bon, on soutient à fond la politique du Collège de faire des investissements mais encore faut-il que la nuit on ne détruise pas tous vos investissements. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On prend acte de ce que vous avez dit, M. HAMBYE.

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

38e Objet : Règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par des terrasses, chevalets ou autre mobilier dans le Grand Mons à l'exception de la Grand Place – Approbation. Développement Economique

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, je crois que le mobilier actuel va être remplacé en 2010, si j'ai bien lu, fin 2010. Ne pourrait-on pas, pour le nouveau mobilier, avant de le remplacer dans son intégralité, pour se rendre compte qu'il ne convient pas, trop froid en hiver, trop chaud en été, de faire une expérience pilote et commander 10 pièces du mobilier pour éviter de le remplacer 5 ans plus tard. Deuxième chose, occupation domaine

public, je veux bien mais l'interdiction du passage Grand'Place-rue des Clercs à tout véhicule moteur, moi ça me fait bondir. On essaye d'aménager une Grand'Place, on fait des investissements colossaux et on voit, désolé encore de le répéter, un véritable tintamarre sous vos yeux et vous êtes là. Alors, on prend le règlement parce qu'il faut 30 cm 24 dans le domaine du tourisme, donc vous faites trois pages de règlement et on assiste ici à

1016

Véritablement un Francorchamps alors je ne sais pas très bien quelle est la politique mais il faut être logique. Si on fait quelque chose pour une ville touristique et esthétique, il faut alors que sous vos yeux, quand vous êtes en compagnie d'étrangers, on ne voit pas un tintamarre qui se passe devant vos yeux. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : A mon avis, M. le Conseiller, vous avez anticipé le point suivant parce que le point dont nous discutons ici qui est le point 38 est un point qui porte sur l'occupation de la voie publique, à l'exception de la Grand'Place. Néanmoins, je vais me permettre juste de dire un mot, chacun aura son appréciation sur les motos, je ne vais pas relancer le débat. Pour ce qui concerne le mobilier de la Grand'Place, effectivement, nous arrivons tout doucement au terme des conventions qui ont été signées entre la Gestion Centre-Ville et les cafetiers. Donc, la saison 2010 sera à nouveau une saison qui sera effectuée avec le mobilier qui a été installé en 2005 et puis, progressivement, en cours d'année, nous reviendrons, après positionnement du Collège, avec une proposition qui sera bien entendu négociée et discutée avec les cafetiers au préalable. On peut partager un certain nombre de constatations avec vous sur la qualité du mobilier tel qu'il existe aujourd'hui. N'oublions pas que ce mobilier a été aussi le fruit du choix des cafetiers eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, nous viendrons avec une analyse du fonctionnement tel qu'on l'a mis en place depuis 2005, avec ses avantages et ses défauts et puis le Collège tranchera et bien entendu, le Conseil communal in fine. Mais je pense que le débat est encore un peu précoce aujourd'hui.

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

32e Objet : Mise en conformité du règlement redevance repris ci-après avec la décision du Collège Communal du 01/04/2010. Placement de terrasses, de tables et de chaises. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

Entrée de M. P. LAFOSSE = 36 présents

33e Objet : Mise en conformité des règlements repris ci-après avec la décision du Collège communal du 01/04/2010 en fonction de la décision du Collège communal du 04/03/2010 (gratuité totale des horodateurs centre-ville : les 1er samedis du mois et jusque et y compris celui d'octobre).

1. *Taxe de stationnement payant / Taxe Pro Rata Temporis*

2. *Taxe de stationnement payant/Taxe forfaitaire.* Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va mettre maintenant le premier samedi du mois jusqu'en octobre, le parking sera gratuit. C'est très bien, on va voter le point, il n'y a pas de problème. Mais, j'ai vu dans le dossier qu'il y avait une proposition alternative qui était celle que j'avais faite dans le temps, de donner une ½ h gratuite à chacun qui arrivait, la première ½ h gratuite, ceci c'était à l'époque, même si on m'a dit que c'était de l'électoralisme parce qu'on était six mois avant les élections, mais maintenant, on est 40 jours avant les élections donc, enfin, ça vous ne saviez pas... Mais, ça avait l'avantage évidemment de rétablir un peu l'équilibre avec le parking gratuit des magasins des Grands Prés. Alors, je dis que si cette expérience ci est concluante, celle du premier samedi du mois, gardez-la. Si elle n'est pas concluante, gardez quand même à l'esprit qu'il y a l'autre solution qui dure toute la semaine et qui est la première ½ h gratuite, quitte si c'est pour des questions budgétaires, à compenser l'opération en mettant les horodateurs jusque 18 h au lieu de 17h. Moi, ça me paraîtrait une solution qui en même temps n'aurait pas trop de poids du point de vue budgétaire puisqu'il y a une compensation mais en même temps, tout le temps, toute la semaine, permettrait une plus grande rotation des gens qui viennent à court terme.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Oui, en tout cas c'est une information qu'on retiendra et on verra par la suite, on analysera et on fera un petit constat en octobre et on verra par la suite.

ADOPTE à l'unanimité - 39 et 40^{ème} annexes

34e Objet : Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 15/04/2010

Délivrance de documents administratifs – Pop/Et.Civil (Redevance). Gestion f.

REMIS

35e Objet : Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 15/04/2010

Délivrance de documents administratifs – Pop/Et.Civil (Taxe indirecte). Gestion f.

REMIS

36e Objet : Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège Communal du 15/04/2010

Droits d'occupation occasionnelle du domaine public dans un but commercial. Gestion f.

REMIS

37e Objet : Délégation de signature de M. le Secrétaire communal en faveur du Aménagement du Premier-Attaché, Responsable du Service de l'Aménagement du Territoire et des Permis. Territ. et des Permis ADT 201000304/055

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

39e Objet : Règlement de police relatif à l'organisation de brocantes – Approbation. Développement Economique

REMIS

40e Objet : Mons - Crèche de 36 places, à ériger à l'Allée des Oiseaux, Av. Émile Cornez à Mons - Ratification de l'approbation de l'acte définitif comprenant la clause résolutoire. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

41e Objet : Clos de l'Herbette à Ghlin – Incorporation dans le domaine public pour cause d'utilité publique pour l'Euro symbolique. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

42e Objet : Avenant convention d'architecte pour la rénovation de la maison unifamiliale, 16, rue Réghem à Jemappes. Régie foncière RF/DL/2010-07

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

43e Objet : Projet Semaine Solidarité Internationale 2009. Collaboration avec l'ASBL Plaza Art. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

44e Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap 2010 : approbation du projet pédagogique, du règlement d'ordre intérieur et de la convention à établir avec la Province de Hainaut. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

45e Objet : Création d'un lot 3a, pour la construction d'une passerelle cyclo-piétonne, et d'un lot 3b pour accueillir une voirie communale. Approbation de la création d'une nouvelle voirie et du tracé. rue du Mouligneau à Ghlin. Aménagement Territ. et Permis AB 24355/AB

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

46e Objet : Mons (Nimy), avenue du Trou au Sable – Création d'un lotissement de 11 lots dont 10 à bâtir (ordre semi-ouvert) avec ouverture de voirie (art. 128 du CWATUP) ainsi que la construction d'une voirie et Aménagement de ses équipements à la rue Vilain XIII à Maisières. Approbation de l'ouverture de la voirie et de son tracé. Territ. et Permis AB 24197/BA

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

47e Objet : École communale rue des Arquebusiers – Consolidations structurelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2010.722.137/FS

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

48e Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire deux places (pick-up). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2010.875.049.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

49e Objet : Acquisition d'une fourgonnette pour le Service ferronnerie – Recours au SPW. Modification du montant de l'acquisition. 3e/4^e E/2009.136.055.MM

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

50e Objet : Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation de l'addenda au cahier spécial des charges (modification des clauses techniques du lot 1). 3e/4^e E/2010.138.022.00.AEC

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

51e Objet : Serres de Ghlin – Réfection de serres. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1^e E/2009.766.211.BD

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

52e Objet : Crèches – Travaux de sécurisation. Approbation des clauses techniques et devis estimatif revus. 3e/1e E/2010.844.215.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

53e Objet : Acquisition d'une remorque de signalisation pour la voirie. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. 3e/4^e E/2010.421.045.00.RM

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

54e Objet : Acquisition de matériel de protection incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2010.137.013.BS

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

55e Objet : Suppression totale du sentier vicinal n° 50 à Ghlin dit « Sentier des Priels ». 3e/2^e A/8558-C/4/58

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, j'avais appris que pour toute modification d'un sentier communal ou suppression, il fallait une approbation du Conseil communal et on s'en réjouit que ce débat ait lieu ici en cette enceinte. Simplement, je n'ai pas eu de plan qui était annexé au dossier et donc quand on n'est pas membre de la Commission, on ne sait pas où se trouve ce sentier et on n'a pas la possibilité de se promener dans les huit jours qui précèdent pour voir où est ce sentier. Donc, c'est une suggestion que je fais à notre dynamique Collège, c'est qu'on ajoute un plan pour pouvoir se prononcer en bonne et due forme. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais écoutez pour nous, supprimer un sentier, c'est toujours un recul, c'est toujours une perte. Bien sûr, c'est vrai qu'il y en a d'autres du fait qu'on a maintenant dans le Domaine de la Garenne fait un sentier qui allait vers la rue de la Garenne mais enfin, c'est pas parce qu'il y en a un autre, que cela justifie la suppression de celui-là, surtout que j'ai été vérifier sur place et le sentier il a déjà complètement disparu de toute façon dans les faits. Donc, une fois de plus, on est mis devant le fait accompli illégalement et on entérine parce que ce sentier n'existe plus alors qu'on n'a pas encore décidé de le supprimer. On nous a parlé en Commission de troubles du voisinage et d'une demande, on trouve dans le dossier une demande de SECOS mais on n'a pas compris ou en tout cas on n'a pas vu ce que demandaient réellement les riverains. Il n'y avait aucune trace de la demande des riverains dans le dossier. Du fait qu'il est déjà supprimé de toute façon, je ne vois pas ce que ça va changer, pourquoi les riverains demandent de le supprimer puisqu'on dit, oui mais il y a des troubles du voisinage. Mais non, il n'y a pas de troubles du voisinage, il n'existe déjà plus et en même temps, s'il y avait des troubles du voisinage quand on

supprime le sentier, on envoie les troubles ailleurs. Donc, ce n'est jamais la bonne solution. Bon, bref, on n'est pas partisan de la suppression d'un sentier comme ça, pour le principe, on s'abstiendra. Mais une autre question subsidiaire : ce sentier qui disparaît, c'était du domaine public ce terrain là ou bien c'était une servitude sur domaine privé ? Parce que si c'est du domaine public, qu'est-ce qu'on en fait, on doit le revendre quand même, on ne le donne pas, je suppose ? S'il est vendu, à qui, à quel prix, on n'a aucun renseignement à ce sujet là dans le dossier. Sauf si c'était déjà du domaine privé et que c'était une servitude sur propriété privée mais ça le dossier était aussi silencieux à ce sujet là.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Cela me fait bien plaisir qu'on discute beaucoup sur un sentier qui n'existe plus, c'est toujours très sympathique et surtout qu'on en a créé un autre, on a remis en service un sentier qui n'existait plus, le 49 à la place du 50, donc il n'y en a pas un en moins puisqu'on en a réhabilité un autre et ça c'est vraiment sur une demande citoyenne, on n'a aucune difficulté et c'est bien donc sur l'espace public qui reste un espace public. Donc, si jamais un jour on voulait le réhabiliter parce que les citoyens ont changé d'avis, on a toujours l'opportunité de le réhabiliter. Voilà. On ne fait que répondre à des demandes citoyennes, c'est vraiment rien grand-chose.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais enfin, la demande citoyenne ne se trouve pas dans le dossier. Ensuite, c'est mon quartier, le sentier 59 n'a pas été supprimé, c'est celui le long du talus du chemin de fer, il a toujours existé. Et alors, je trouve quand même que c'est un peu bizarre que quelqu'un puisse occuper le domaine public sans devoir rien payer, sans redevance, voilà il l'occupe, point à la ligne. Aucun où un jour on rouvrira un sentier, non, cela ne me paraît pas logique.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOURUBA

7 ABSTENTION : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 57^{ème} annexe

56e Objet : Achat de matériel informatique pour la création d'espaces publics numériques pour les bibliothèques – Révision de l'article 2 de la décision du Conseil Communal du 12/11/2009 3e/4e E/2009.767.221.00.JP

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

57e Objet : Acquisition d'une fourgonnette pour le Service des Plantations. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. 3e/4^e E/2010.766.047.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

58e Objet : Piscine de Cuesmes – Travaux de reconditionnement intérieur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.SUB.764.180.FS

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

59e Objet : Site des Arbalestriers – Renouvellement des toitures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.SUB.762.150.LF

REMIS

60e Objet : Désaffectation de caveaux – Cimetières de Hyon et Mons. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2^e E/2009.878.297.SD

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

61e Objet : Plan Air-Climat 2008/2009 du S.P.W. – Éclairage public du quartier du Foyer Montois. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2010.SUB.426.080.00.MF

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

62e Objet : École Achille Legrand à Mons – Aménagement d'une conciergerie. Approbation de l'avenant n° 3. 3e/1^e E/2008.722.108.LF

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

63e Objet : Égouttage prioritaire exclusif de l'avenue de la Sapinette - Triennal 2007/2009 -Approbation du projet. 3e/2^e E/2010.TRI.877.GMS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est un égouttage et un aménagement à l'avenue de la Sapinette. Pour les intimes

1017

du Grand Large, ce sera l'avenue qui mène à notre futur centre de délassément aquatique, hamann, sauna et autres sports de tous les genres. Alors, première remarque, ne pourrait-on pas aménager déjà dès maintenant avec l'association des commerçants, un site pour organiser des activités telles qu'elles se font à Bruxelles, à Louvain-la-Neuve ou Paris : Mons Plage ? Nous sommes là en plein Sud et donc il me semble qu'on pourrait étudier le concept au bord du Grand Large. Voilà, je m'adresse à l'Echevin des Fêtes pour examiner avec l'Echevin des commerçants et l'Echevin de l'Economie, l'Echevin de l'Emploi, tout cela. Si ça marche à Paris et à Bruxelles, à Bruxelles il y a M. Thielemans qui est Bourgmestre de Bruxelles et je pense que ça fonctionne bien, au bord du canal de Bruxelles qui n'a pas la même qualité que le Grand Large et je crois qu'on pourrait développer un concept pour toutes celles et ceux qui n'ont pas la change de prendre l'avion ou de partir loin. Je crois que ce serait quand même opportun. Deuxième chose : quand on est au Grand Large, spécialement à la Capitainerie, toute la partie Sud-Ouest, c'est-à-dire qui longe l'autoroute, on a au niveau visuel, une certaine pollution puisqu'on voit les camions et donc puisque dans 2-3 ans on annonce la fin de la piscine, je propose que le Service des Plantations de la Ville de Mons se penche sur le dossier pour créer un rideau d'arbres, on pourrait planter des pins d'Italie ou des cèdres du Liban pour créer un rideau d'arbres qui va cacher l'ensemble de l'autoroute. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous prenons bonne note de toutes vos suggestions concernant Mons Plage. On en a déjà parlé avec notre collègue Achille SAKAS d'une éventualité mais il ne suffit pas d'y penser, il faut penser à la location des transats, etc. etc.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il faut aller voir ce qui se fait à Bruxelles, ce n'est pas loin. Il y a des expériences pilotes ailleurs.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il y a des expériences pilotes et on connaît bien l'affaire. Quant aux plantations d'arbres, ça c'est un autre sujet.

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

64e Objet : Détournement d'un égout à la rue des Berceaux à Cuesmes. Approbation du projet, conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2010.877.233

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

65e Objet : Piscine de Flénu – Remplacement des chaudières. Approbation avenant 2.
3^e/1^e E/2009/SUB.764.100.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

66e Objet : Programme triennal 2010-2012. Approbation des investissements proposés.
3e/3^e A/20522.ML

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, au niveau des travaux - programme triennal - nous n'allons pas le changer, simplement je suis passé tantôt avenue du Tir, j'avais l'impression que j'étais en Afrique. Merci. Quant on arrive de l'extérieur à Mons, il y a 2.000 trous, les non montois qui arrivent au club de foot, ils doivent se demander comment on vit à Mons. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, vous avez été distrait l'année passée parce que ce point est passé au Conseil communal et cette rue va être refaite. Bon, ça arrive, une petite distraction pourtant vous qui êtes toujours aussi appliqué, donc le marché public a été réalisé, ça a été attribué donc dans les semaines qui suivent, vous allez avoir une autoroute bis là à l'avenue du Tir, peut-être maintenant allez-vous demander de mettre des arbres de chaque côté pour que ce soit plus beau et je vous invite tant que j'ai la parole, Mme la Présidente, peut-être à être notre premier essai du témoin de plage au Grand Large, mettez votre maillot de bain et allez plonger et vous allez voir l'état de pollution actuel de l'eau, ce serait un peu difficile de faire une plage actuellement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On déborde par rapport à notre point qui est le programme triennal, en tout cas l'avenue du Tir c'est prévu puisque c'est passé lors d'un précédent Conseil communal.

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

67e Objet : Acquisition de mobiliers de bureau pour le Service Prévention. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e
E/2010.840.208.00.SS

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

68e Objet : Déplacement partiel du sentier vicinal n° 53 à Havré dit « Sentier Tamigniau ».

SOUS RESERVE 3e/2^e A/8560-C/7/35

REMIS

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous passons aux interpellations. L'interpellation de M. Jean-Marc LECOCQ sur la vidéosurveillance est remise. Je passe à l'interpellation de M. Jean-Pierre VISEUR : combles et cloches. Je vous cède la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, combles et clochers et pas cloches ! La Ville de Mons a signé le 31 octobre 1996, donc ça fait bientôt 14 ans, une convention dite « combles et clochers », c'était quelque chose qui était lancé par la Région wallonne à l'époque et c'est une convention qui a pour objectif d'effectuer des aménagements pour certaines espèces animales en difficultés, les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas des tours et les martinets noirs. Moi je n'ai fait que recopier ce qui était dans la convention, je ne suis pas un ornithologue, je ne suis pas un spécialiste mais c'était à propos de ces espèces qu'il y avait cette convention. Il s'agissait tout simplement d'effectuer dans les clochers principalement, certains travaux d'ailleurs peu onéreux et aussi de poser des nichoirs. Je suis allé voir sur le site ad hoc de la Région wallonne et il est mis tout simplement que les aménagements n'ont pas encore été effectués depuis 14 ans. Cela prouve encore une fois de plus, parce que ce n'est malheureusement pas le seul exemple, qu'on s'engage dans des conventions, dans des accords pour faire bonne figure mais qu'après, les engagements ne suivent pas et notamment dans les matières environnementales. Le Collège peut-il me dire si malgré ce qui est écrit sur le site en question, il y a eu quelques travaux qui auraient été effectués, lesquels, quand ? Et d'autre part, est-ce que le Collège compte, suite à cette interpellation, remettre à son ordre du jour les engagements qu'elle a pris il y a presque 14 ans ? J'estime en tout cas que l'année mondiale de la biodiversité, dont j'ai déjà parlé ici, serait une excellente occasion pour le faire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. VISEUR, je crois qu'il ne faut pas croire tout ce que vous voyez sur internet et afin de répondre pleinement à votre interpellation, voici un rétroacte de ce projet : 1995 était l'année européenne de la conservation de la Nature. Le 9 février 1995, le collège décide de participer à l'opération pilote d'aménagement des combles et clochers favorable à la faune sauvage. Depuis 1996, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique opère une sélection des sites susceptibles de répondre aux exigences ainsi qu'une estimation des aménagements à réaliser. Le 10 octobre 1996, le Collège décide d'adhérer à la convention « combles et clochers ». Il opte pour la réalisation des travaux directement par l'institution ou l'entreprise désignée par la Région wallonne, soit dans le cas de la Ville de Mons, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Cette convention stipule en son article 7 : la région wallonne subsidie ou prend en charge les travaux d'aménagement intérieur effectués pour maintenir ou améliorer l'intérêt du gîte en vue de la conservation des espèces visées à l'article 1. L'article 9 nous dit : validité : la convention est

valable pour une période de 9 ans reconductible tacitement sauf avis contraire émis par l'une des parties au moins 3 mois avant échéance. Le 11 juin 2002, la Région wallonne adresse un courrier à la Ville en précisant que la plupart des aménagements prévus au cahier des charges ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement, exceptés ceux ayant trait aux chiroptères sur toiture. Le 26 septembre 2005, la Région adresse un courrier à la Ville en précisant que tous les aménagements prévus au cahier des charges, dans le cadre de la convention ont été réalisés et que le montant de la subvention octroyée par la Région, pour

1018

la réalisation des travaux, reste à liquider. Contrairement à ce qui a été mis sur le site du SPW Mons. Des aménagements ont bien eu lieu et on peut citer parmi ceux-ci, Flénu : nichoirs à chouettes effraies - Mesvin : nichoirs à chouettes effraies - Nouvelles : chiroptères et nichoirs à choucas - Saint-Symphorien : chiroptères. On peut également ajouter la pose d'un nichoir faucons sur le Beffroi. Depuis 2010, la Région a abandonné l'opération « combles et clochers ». Néanmoins, nous restons vigilants à tout appel à projet visant à protéger la faune et la biodiversité. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Tant mieux s'il y a des choses qui ont été faites mais il faudrait d'abord un peu protester auprès des gestionnaires du site de la Région, si ce qui est mis n'est pas correct ou alors c'est que vous n'avez pas transmis les informations, je ne sais pas mais enfin, c'est dommage qu'on dise qu'il n'y a rien qui a été fait s'il y a des choses qui ont été faites. La deuxième chose, demande pratique, si vous pouviez m'envoyer par mail la réponse parce que je n'ai pas le temps de prendre note de tous les choucas et autres et donc ce serait gentil de m'envoyer votre réponse.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. DARVILLE pour cette réponse précise sur les chiroptères et les nichoirs à choucas. Je passe à l'interpellation de Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Voilà, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. J'ai deux interpellations, mais ça ira assez vite. Louis Tobback, Bourgmestre de Leuven, fait progresser sa ville de manière spectaculaire. Pendant le congé de Toussaint, j'ai pu m'en rendre compte, grâce à l'exposition consacrée à Roger van der Weyden, autrement dit Roger de la Pasture. « M », le nouveau musée qui englobe l'ancien est aujourd'hui situé dans une zone tranquille épargnée par les voitures. C'est pourquoi je rejoins Yan De Troyer qui, dans un article de « La Libre Belgique » - 7 avril - explique un certain nombre de mesures peut-être sévères mais essentielles pour la quiétude des citoyens et la bonne gouvernance de la Ville. Ainsi, il n'est plus permis aux 4/4 de luxe de stationner en ville

gratuitement avec une carte de résidant, parce qu'elles dépassent l'espace d'un parking normal. Les caméras de surveillance se sont multipliées. Les vélos jouissent maintenant d'un lieu bien gardé. C'est rassurant pour leurs propriétaires de les retrouver intacts le soir. Il y a encore beaucoup de décisions même contraignantes sur lesquelles on ne peut pas faire l'impasse. Par exemple, les organisateurs de soirées dansantes sont invités à retenir des stewards pour éviter les bagarres et nettoyer les trottoirs quand la fête est finie. Il m'est impossible de citer toutes les mesures prises mais celles que je viens de détailler pourraient intéresser Mons 2015. Alors, je passe à la deuxième interpellation ou je m'arrête ici ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On va faire par étape, si vous le voulez bien, Madame. En tout cas, pour la première partie de votre question, ce que je peux vous dire c'est qu'une demande a été faite auprès de la Police pour analyser les propositions qui sont faites au sein de votre courrier et de réfléchir, bien entendu, aux suggestions que vous proposez et voir ce qui sera éventuellement possible de faire ici dans le Centre-Ville de Mons.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord, merci. J'ai gardé tout sur les caméras de surveillance parce que je me souviens que c'était lors de mon premier mandat, on se plaignait déjà de tout ce qui passait dans les rues où il y avait des bulles pour les bouteilles en verre blanc et les autres de couleurs et j'avais proposé à ce moment là des caméras. J'ai été rejetée, à ce moment là on a dit, mais enfin, ce n'est pas possible, on va condamner comme ça des gens qui ne le méritent pas, bon, enfin, moi je ne voyais pas pourquoi on pouvait condamner des gens puisqu'ils allaient être pris par la caméra, mais enfin, voilà. Si la Police maintenant est intéressée par la chose, ce serait peut-être bien qu'elle aille faire un petit tour à Leuven. Pour ma deuxième interpellation qui concerne aussi l'avenir de Mons, je ferai un tour par le Boulevard Kennedy où le spectacle des platanes élagués récemment est vraiment désolant. Herbert Meunier, l'architecte paysagiste bien connu parle d'ailleurs et ce n'est pas de l'exagération, d'un « massacre » - voir La Province du 9 avril. En effet, il n'exagère pas. Si l'on était certain qu'après cet élagage énergique, je dis énergique pour ne pas dire un mot, un abattage, oui c'est ça, énergique, les arbres étaient plus beaux et plus forts, on ne se plaindrait pas trop. Mais, plus beaux, certainement pas, avec leurs branches qui ressemblent à des moignons dressés vers le ciel comme pour implorer la pitié, les platanes donnent l'impression désastreuse d'avoir échappé à un vrai cataclysme. Plus forts, encore moins car nous dit toujours l'ami des arbres, Herbert Meunier : ce mauvais traitement rendrait les arbres potentiellement dangereux en cas d'intempéries. Cela, je ne le savais pas mais enfin c'est un spécialiste qui le dit. Je sais que cette opération concerne le MET. Cependant, nous sommes un certain nombre de montois à nous poser des questions. Entre autres, celle-ci : dans quelle

mesure la communication entre le Collège des Bourgmestre et Echevins existe-t-elle avec le MET ? Voilà, je vous remercie de votre écoute.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme MERCIER. Comme vous le signalez, l'élagage des platanes du Boulevard Kennedy a été commandité par le Service Public de Wallonie qui est gestionnaire de cette voirie. Renseignements pris auprès de cette Administration, l'élagage a été réalisé selon la méthode dite « à la française », durant une période conforme aux clauses de leur cahier des charges. Cet élagage fait suite à de nombreuses plaintes de riverains signalant une perte de luminosité au sein de leurs logements ainsi qu'un sentiment d'insécurité provoqué par l'ombrage occasionné à l'éclairage public. En ce qui concerne le dialogue entre la Région wallonne et le Collège communal, nous entretenons de bonnes relations de travail avec cette Administration. Néanmoins, il s'agit d'un gestionnaire indépendant du pouvoir communal, répondant au mieux à ses obligations en fonction des moyens humains et financiers mis à sa disposition.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Simplement ajouter que bien entendu un courrier a été envoyé de la part de notre Bourgmestre au Directeur régional et un contact direct a également été pris avec le Directeur général du SPW qui a délégué sur place un responsable de la Direction d'Aménagement Paysager de la Région, wallonne pour analyser le ravalement des arbres. Malheureusement, ce contact n'a guère été concluant et l'élagage s'est quand même poursuivi de manière un peu plus modérée que ce qu'il avait connu précédemment. Voilà, mais il faut savoir qu'au départ et comme l'a dit M. l'Echevin DARVILLE, il y avait un problème de sécurité puisque les arbres bouchaient énormément la vue mais également aussi l'éclairage public et puis nous n'avons pu que constater que cet élagage avait été fait vraiment de façon sauvage.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Mais, Mme la Présidente, quand vous parlez de danger concernant

1019

Les citoyens, parce qu'ils ne voient pas suffisamment clair, mais maintenant il y a d'autres dangers puisque M. Herbert Meunier nous dit bien que, je ne vais pas reprendre tout son exemple qui était dans La Province, mais nous dit bien qu'ils sont devenus très très dangereux maintenant parce que non seulement ça va abrégé leur vie puisqu'un platane peut, selon lui, vivre 250 ans et maintenant c'est 50 ans. Et puis, moi je veux bien qu'il y ait des gens qui soient contre les arbres, ce qui est tout à fait dommageable, à partir du moment où ils disent qu'ils ne voient pas clair, etc. et que c'est dangereux pour la sécurité, c'est dangereux aussi

parce que ces arbres là n'ont plus de force disons et justement quand il peut y avoir des intempéries, ils peuvent précisément tomber beaucoup plus facilement. Enfin, il faut interroger M. Herbert Meunier, il sait mieux les choses que nous et je crois qu'il le disait très bien dans l'article de La Province.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il nous a écrit et c'est pour ça que nous avons évidemment déjà il y a plus de 15 jours, interrogé les autorités compétentes en la matière.

Voilà. Je passe à la longue interpellation, avec de nombreux points, de M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. Dans le parc du Vauxhall, le mardi des vacances de Pâques, près de deux cents personnes s'y sont retrouvées pour profiter d'une après-midi magnifique. Ne pourrait-on pas envisager de mettre, le long de la clôture, entre le parc du Vauxhall et l'avenue Reine Astrid, un écran vert qui permettrait de cacher un tant soit peu les voitures nombreuses ? Nous étions déjà intervenus en 2007 quant à l'absence ou la modernisation des jeux d'enfants, nous avons été entendus partiellement, des bancs ont été améliorés mais surtout des jeux d'enfants, donc ça doit être salué. Par ailleurs, jadis, il y avait un service de location de barques qui permettait de faire le tour des étangs, est-ce envisageable d'avoir recours à nouveau à ce service de canotage pour mener en bateau les tout petits seulement ? Par ailleurs, on sait qu'il y a des concessions mais les marchands de glaces ne pourrait-il pas déambuler pour permettre, par beau temps, de faire profiter les tout petits ? Voilà. Je continue ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Si vous permettez, on va faire étape par étape car c'est vraiment long, il y a quand même 7 points tout à fait différents, donc on va s'arrêter au premier point.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai vu que M. Eerdekens faisait 419 interpellations au Conseil communal, donc ça m'a donné des idées !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Oui, on a remarqué ! Je vais céder la parole aux Echevins compétents en la matière, donc encore une fois M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme la Présidente. Chers collègues, M. le Conseiller, la pose d'un écran vert le long de la clôture ne nous semble pas opportune car il masquerait la vue du parc aux promeneurs se trouvant à l'extérieur de celui-ci. Des bancs publics sont déjà installés en nombre dans ce parc, notamment aux abords de la plaine de jeux. En ce qui concerne la présence d'un marchand de glaces au sein du parc, nous n'avons jamais eu de demande à ce sujet. Des glaces, de bonnes glaces sont en vente au sein de la cafétéria. Pour le canotage, celui-ci est possible du 15 mai au 15 septembre, du mardi au dimanche, de 13 h à 19 h, il y a deux barques disponibles et le prix est de 3 euros l'heure.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai été interpellé par de nombreux riverains, promeneurs du parc communal de Jemappes qui m'ont demandé quelles étaient les mesures envisagées par le Collège pour sécuriser le site. Depuis de nombreuses années, de nombreuses personnes via les asbl, via le Collège, font de grands efforts pour investir sur le site mais, malheureusement, un pourcentage très faible mais existant d'inciviques font tout pour s'y promener avec des voitures, à certains moments de la journée ou du soir, cela se transforme en lieu de rodéos. Je sais que le Collège et plus particulièrement le Bourgmestre n'aiment pas les caméras mais moi j'estime et on l'a vu à Bruxelles, lors des derniers incidents à propos desquels des policiers ont été victimes, c'était dans le lieu où les caméras n'existaient pas que le guet-apens à eu lieu. C'est la preuve par A plus B que les caméras permettent d'éviter l'action de bandes armées ou d'incivilités. Voilà, quelles sont les mesures prises par le Collège pour sécuriser le site ? Merci de nous répondre.

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Différents aménagements ont déjà été envisagés pour remédier à cette situation tels que création d'un fossé, plantation d'une haie, pose de blocs, pose d'une clôture mais aucune proposition ne fait l'unanimité parmi les intervenants. C'est pourquoi nous allons solliciter le Conseil d'Administration du parc de Jemappes pour disposer d'un descriptif précis de leurs souhaits afin que les services techniques puissent prendre les dispositions nécessaires.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je voulais juste ajouter quelque chose, si vous le permettez. A l'avenir, bien entendu, il y a aura un renforcement de la présence policière au sein du parc qui est quand même une étendue relativement grande et il y aura également le maintien de patrouilles pédestres et cyclistes qui seront organisées et appui, si besoin est, de la police fédérale va être demandé pour que des patrouilles équestres soient planifiées. Je pense que c'est important d'ajouter ce point. M. HAMBYE, toujours, concernant la circulation routière à Jemappes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, j'étais déjà intervenu mais je vois que rien ne change, alors, je reprends mon intervention. Donc, le Collège actuellement et je dirai déjà sous l'ancienne majorité, fait un maximum d'efforts pour investir dans la rénovation de Jemappes. On ne va pas reprendre toutes les améliorations de Jemappes. Le seul problème c'est que, si on veut aller à Jemappes, c'est un véritable parcours du combattant puisqu'on a trois feux qui entre 3 h et 6 h du soir rendent impossible l'arrivée à Jemappes. Alors, je sais que c'est un problème qui nous dépasse tous mais à la rue de la Faïencerie, mettez-vous là entre 3 h et 5 ou 6h de l'après-midi, comptabilisez les voitures qui viennent de Mons ou de Jemappes, mettez-vous de l'autre côté et vous verrez qu'il y a un problème. Et donc, c'est un

goulot d'étranglement qui empêche les communications entre Mons et Jemappes et j'estime que quand on voit tous les efforts faits par le Collège pour améliorer l'image de Jemappes, il faut aussi améliorer la fluidité entre Mons et Jemappes. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Le point a déjà été abordé à plusieurs reprises ici, le MET avait déjà été sollicité à l'époque, c'est donc la responsabilité comme on le signale, du SPW qui a déjà été sollicité à plusieurs reprises et qui sera de nouveau sollicité, voilà. Point 4, M. HAMBYE, la rue des Sars.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons écrit le 2 juillet 2009 au Collège communal, nous avons reçu une réponse le 15 juillet 2009, il y a pratiquement un an, les travaux sont toujours en cours alors je pose la question : est-ce qu'on a trouvé des galeries médiévales, y a-t-il eu des problèmes de chantier, des problèmes de défaillances d'un des cocontractants car on voit toujours ce chantier qui n'en finit pas. M. le Bourgmestre a dit la fois dernière, à Pâques ou à la Trinité, moi je ne sais pas très bien quand ce sera mais j'ai l'impression qu'on n'en voit pas le bout. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Effectivement, il y a eu des problèmes liés aux travaux effectués par le promoteur des appartements. Les travaux d'étanchéité du passage n'étaient pas satisfaisants et la Ville aurait pu, dans le futur, être rendue responsable d'éventuelles infiltrations dans

1020

le garage souterrain. Nous avons donc dû mettre le promoteur en demeure d'améliorer la situation. Cela a pris du temps puis nous avons fait faire un constat de la situation par un expert pour dégager notre responsabilité. Puis, les rigueurs de cet hiver, puis nous avons dû attendre le déplacement d'impétrants - eau, gaz, électricité - dans les trottoirs de la rue des Sars où l'entrée au parc doit être aménagée entre autres pour les PMR. Tout cela est réglé et les travaux ont repris depuis plusieurs semaines. Sauf imprévu, ils devraient être terminés pour les vacances.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Et la plaine de jeux, elle sera ouverte quand, alors ? Pour le 1^{er} juillet ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, pour les vacances, donc vous pourrez aller vous ébattre sur les jeux !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Vous aimez bien les jeux, M. HAMBYE parce que le point 5 va faire aussi référence aux jeux, je pense ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, nous sommes déjà intervenus en 2006 et 2007 sur l'absence totale d'équipements pour les tout petits, alors, il y a eu des efforts très importants

qui ont été faits par le Collège mais pas à la Place du Parc et donc j'ai demandé qu'en était-il ? Y a-t-il des projets, quand je vois qu'on va rénover une fontaine Place du Bastion Vert à 300.000 euros, moi je me demande quelles sont les priorités, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mme CRUVEILLER va vous répondre, bien sûr par rapport à la Place du Parc mais aussi par rapport au Vauxhall où vous parlez de jeux également.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci Mme la Présidente. Bien M. le Conseiller, dans le cas de la Place du Parc, il existait bien, à l'époque, une aire de jeux mais celle-ci représentait un danger majeur pour les petits enfants, vu la proximité des panneaux de basket qui ont été installés par l'asbl Place du Parc. Le périmètre de sécurité minimale n'était pas garanti et les panneaux de basket, vu leur âge et leur scellement dans le béton, s'ils devaient être enlevés un jour, seraient irrémédiablement détruits. Dans la matière des aires de jeux, nous respectons scrupuleusement la loi de février 1994 relative à la sécurité des produits et services ainsi que les arrêtés royaux de mars 2001. En 2003 et 2004, 32 aires de jeux ont d'ailleurs dû faire l'objet d'une désaffectation et nous entreprenons depuis lors des efforts considérables pour aménager des nouvelles aires de jeux, répondant aux réglementations en vigueur et ce, en collaborant avec les citoyens et comités de quartiers demandeurs de ce genre d'installations. C'est ainsi que pour exemple, en 2005, nous avons installé au quartier de l'Arsenal à Cuesmes, Chaussée Roi Baudouin à Villers-St-Ghislain ; en 2006, quartier de Vérapaz-Faubourg, au Vauxhall et dans le nouveau quartier de Cuesmes ; en 2008, modules supplémentaires pour le Vauxhall pour les enfants de 6 à 12 ans ; Parc du Bois de Mons, 2009, parc communal de Ghlin, école communale de Flénu ; 2010, école communale d'Harmignies, l'installation se fait la semaine prochaine. En 2010, de nouvelles aires de jeux seront installées dans l'entité, à savoir : site du Château d'Havré + 10 autres sites via une demande de subsides par Infrasport, Place de Cibly, Square de la Résistance à Cuesmes, Place Triangulaire à Ghlin, Parc communal d'Hyon, Place de Jéricho à Jemappes, Square Vanden Eynden à Mons, rue de la Station et Résidence Thoisse à Obourg, avenue Benoîte à Havré et Place de St-Symphorien. Mais ça, vous le savez puisque c'est un dossier qui a été présenté à notre Assemblée et le budget qui est évalué pour ces aires de jeux est de +/- 200.000 euros, signe de notre volonté accrue de permettre à chaque enfant de pouvoir s'amuser et de s'épanouir dans nos aires de jeux.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme l'Echevine. Je passe au point 6, le parc St-Germain, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous étions déjà intervenus pour que les grilles en fer forgé qui sont du côté Est du parc St-Germain soient restaurées. Alors, nous nous sommes aperçus effectivement que le Collège avait déjà fortement amélioré la situation mais que ces grilles en fer forgé 19^{ème} étaient remplacées par des grillages en métal modernes. Bon, au niveau sécurité on est d'accord mais au niveau esthétique, nous estimons que comme site prioritaire dans notre future capitale culturelle européenne, n'y a-t-il pas moyen de faire mieux dans le futur, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : La repose des grilles enlevées n'est pas possible dans leur état actuel. En fait, toutes les grilles sont à remplacer ou à restaurer. Un crédit est repris au budget 2010 pour la désignation d'un auteur de projet en vue de l'étude de la restauration complète du square en ce comprise la fontaine. Restera à trouver la source de financement, j'aimerais vous signaler que la restauration du square avait déjà été proposée dans le cadre des dossiers Convergence mais ce dossier n'a pas été retenu.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Je passe au point 7 toujours de M. HAMBYE, concernant le logement - droit fondamental de l'homme.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, au moment où certains hommes politiques trouvent intéressant de faire tomber un Gouvernement, toutes les études actuelles montrent qu'un million et demi de belges vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 900 euros par mois. En Wallonie, c'est 20% de la population wallonne, soit 745.000 wallons qui vivent donc sous ce seuil de pauvreté. Et toutes les études montrent qu'évidemment moins les revenus sont importants, plus le coût du loyer est important dans le ménage. Et donc, je prenais ici l'exemple d'une publicité forte faite par la capitale culturelle de Paris, « louez solidaire et sans risque avec la Mairie de Paris, la location en toute tranquillité ». Donc, depuis de nombreuses années, les agences immobilières sociales veulent promouvoir un logement de qualité au profit du plus grand nombre et ce, sur base d'un contrat en tant que propriétaire qui met à disposition de l'agence immobilière sociale un logement au profit du plus grand nombre. Or, cette publicité parisienne qui est faite dans le journal Le Monde du 3 avril 2010 ne devrait-elle pas inspirer ici le Collège pour faire davantage de publicité pour les agences immobilières sociales dans la région, je ne m'adresse pas uniquement ici à notre petite Ville de Mons, mais faire dans les journaux locaux des publicités plus soutenues. Par ailleurs, il y a un subside de 50.000 euros par unité de logement qui est octroyé aux propriétaires, donc 2 millions de francs belges, qui mettent les logements à disposition de l' AIS pendant 8 ans. Est-ce que c'est connu ? Je ne pense pas et donc je propose qu'on fasse davantage de publicité pour les agences immobilières sociales locales. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. le Conseiller merci pour votre interpellation.

Effectivement, vous l'avez souligné, dans le cadre de la politique du logement, les agences immobilières sociales constituent un outil extrêmement précieux qui vient en renfort des sociétés de logements publics. Ce que vous devez savoir, c'est que ayant repris la compétence depuis quelques mois, j'ai eu à cœur de pouvoir, avec l'équipe de l'AIS, d'essayer de remettre le navire à flots puisque lorsque j'ai repris la présidence de l'AIS, la politique de mandat de gestion était stoppée pour la bonne et simple raison qu'il fallait remettre de l'ordre dans les contentieux des locataires qui avaient pris des proportions assez importants. Je dois dire d'ailleurs que cette remise en ordre avait été initiée par mon prédécesseur et j'ai eu l'occasion de l'achever. Et donc, aujourd'hui, le travail a été fait depuis peu, ce qui d'ailleurs permet de sécuriser également les locataires par un encadrement plus significatif et donc, nous allons très prochainement, effectivement, nous lancer dorénavant dans une politique proactive de communication vis-à-vis des propriétaires. On a déjà commencé pour dire la vérité, notamment à l'égard des propriétaires de logements inoccupés en centre de Mons puisque c'est une problématique qui touche fortement le Collège, dans le cadre de l'aménagement du Centre-Ville. On a établi le relevé des propriétaires de logements inoccupés à Mons et ils constituent naturellement la première cible de candidats

1021

Potentiels au mandat de gestion. Vous l'avez souligné, il y a toute une série d'outils existants tant au niveau du Fonds du Logement qu'au niveau de la Province du Hainaut permettant soit à l'AIS, soit aux propriétaires de disposer soit de prêts ou de subventions permettant de remettre leurs logements en état, je vous passe le détail, mais tout ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement, très concrètement, on a à peu près 240 logements en gestion à l'AIS. On a à cœur de stabiliser ce niveau entre nouveaux propriétaires, ce qui n'est déjà pas nécessairement simple parce qu'il y a eu quelques grosses opérations immobilières où les propriétaires privés avec lesquels nous travaillions, notamment au niveau du Domaine des Bruyères, se sont retirés des opérations de vente et donc ça veut dire qu'on a dû récupérer déjà des logements pour maintenir le niveau et aujourd'hui, on réfléchit à aller au-delà et nous travaillons actuellement sur un site internet et sur une campagne de communication et de promotion permettant au-delà des propriétaires de logements inoccupés, de faire mieux connaître le service de l'AIS et donc, cela rencontre parfaitement votre demande et je voudrais juste vous dire un mot également complémentaire sur le fonctionnement de l'AIS, cela me semble intéressant de le signaler ici au Conseil communal. J'ai eu l'occasion il y a peu de demander en interne de pouvoir revoir également la composition des instances pour

qu'elles puissent coller à la clef D'Hondt, ce qui n'est pas le cas actuellement, ni à Mons, ni en Wallonie. En tous cas, globalement, nous serons dans doute une des premières AIS à mettre en place cette clef D'Hondt et à permettre aux partis de la minorité d'être représentés selon la représentativité et l'Assemblée générale l'a déjà inscrit à son ordre du jour, donc cela devrait arriver très prochainement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci pour vos explications, M. l'Echevin. Et je vais passer à M. HAMBYE pour le point 8 de son interpellation qui concerne l'écologie et l'environnement.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Comme dernière interpellation, on se met au vert. Dans le journal français Libération du 15 avril dernier, la capitale française met en œuvre un centre de tri de déchets verts et de matière organique. Et donc, si on peut l'organiser dans le centre de Paris, pourquoi pas dans le centre de Mons et les environs immédiats ? Alors, je suggérerais que le Collège se mette en contact avec l'adjoint au Maire de Paris M. Bertrand Delanoë, qui est M. François Dagnaud pour tirer les enseignements de cette expérience pilote et voir quels sont les avantages et inconvénients, cela permettrait de réduire énormément - de 20 à 30% - le tonnage, merci et à très bientôt de nos poubelles !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. DARVILLE, est-ce que la mise au vert vous inspire ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, si vous le permettez, pour ne pas s'étendre inutilement sur le sujet, Mme la Présidente, je propose de répondre après la question de M. LAFOSSE qui nous demande à peu près la même chose. Si vous voulez bien ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Excusez-moi, j'étais en discussion avec M. le Secrétaire parce que notre règlement d'ordre intérieur aussi prévoit que normalement une interpellation au total ne peut pas dépasser 8 minutes, est-ce que la prochaine, si vous avez autant d'interpellations, n'est-ce pas possible de les structurer séparément pour que nous ayons plus facile pour répondre au mieux à notre règlement d'ordre intérieur ? Le Secrétaire à cet effet fera une note générale pour rappeler le règlement d'ordre intérieur et ensuite, voici la dernière interpellation, celle de M. Pascal LAFOSSE qui souhaite nous parler aussi des déchets verts.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Mme la Présidente, c'est sans concertation avec mon collègue Guillaume HAMBYE que je propose mon interpellation. Le compostage des déchets verts permet donc de réduire, comme le signalait mon collègue, considérablement les déchets ménagers. La Ville de Mons pourrait peut-être inciter ses administrés à réaliser le compostage de leurs déchets ménagers de la manière suivante : la ville, par exemple, fournirait le matériel

qui est très peu onéreux puisqu'il s'agit d'un encadrement en bois muni d'un couvercle pour refermer, le placerait dans des endroits bien choisis stratégiquement comme certains quartiers à haute densité de population, le bac de compostage serait mis comme ça à disposition pour plusieurs familles, plusieurs maisons, voire plusieurs immeubles. On pourrait désigner un ou une responsable de projet qui organiserait des réunions d'information et de sensibilisation en faisant participer principalement les enfants de manière à les sensibiliser à leur environnement. Cette démarche commencerait par un quartier de manière progressive pour ensuite gagner d'autres quartiers et peut-être voire même l'entièreté de la population montoise. Cette démarche responsable et citoyenne ne coûterait pas grand-chose à la Ville. Le composte servirait, pourquoi pas, aux plantations des citoyens et l'excédent pourrait même servir pour les plantations de la Ville. L'économie pour l'administré serait donc la diminution de ses sacs payants et pour la Ville, l'économie résiderait dans la diminution du coût du ramassage des déchets grâce à la diminution très significative de 20 à 30%, comme le signalé M. HAMBYE, du tonnage des déchets ménagers. Plusieurs communes françaises d'ailleurs pratiquent déjà cette méthode avec un certain succès. Alors, j'ai mis aussi dans l'interpellation très brièvement en quoi consiste un composteur. Donc, pour optimiser la fermentation du compost, il est indispensable d'avoir un taux d'humidité assez élevé et une bonne aération du compost. On demande de placer ça dans un endroit ombragé et surtout de ne pas mettre de plancher ou de dalle en béton. Que peut-on mettre dans ce genre de composteur ? On peut donc mettre presque tous les déchets organiques ménagers, les fruits et légumes avariés, toutes les épluchures, les coquilles d'œufs écrasées, les coquilles de fruits secs, la viande, le poisson, le thé, le café, les mouchoirs en papier. Et on peut même mettre quelques débris de jardins seulement si on ne dépasse pas un diamètre de +/- 1 cm. Voilà, je vous remercie Mme la Présidente.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Messieurs les Conseillers, Bien consciente des intérêts du compostage, la Ville de Mons a organisé dès 2001 des formations de guide composteurs. A ce jour, nous en avons formé 15. Ces guides ayant pour but de promouvoir les intérêts du compostage. Chaque année, le service Environnement mène des actions de sensibilisation au compostage dans les parcs à conteneurs, dans les écoles avec concours en novembre, au salon Energy Mons, dans le cadre des stands avec les guides énergie car c'est une économie d'énergie de faire du compost.

Dans le cadre du plan communal prévention des déchets 2009, le Collège avait mis les déchets verts et les déchets organiques comme flux prioritaire. De là, l'IDEA a lancé une formation de guides composteurs qui se termine ce mois-ci, je crois, de mémoire

qu'il y a 15 montois qui y participent. Lors de l'ouverture prochainement du parc à conteneurs d'Obourg, le service Environnement de la Ville a proposé à l'IDEA de faire une semaine de prévention avec un stand permanent sur comment réaliser son compost. Et là, notre collègue Pascal LAFOSSE a déjà très bien expliqué le processus. En ce qui concerne la sensibilisation des jeunes, de nombreuses écoles communales, comme Havré-Ghislage, Trieu, Ponton, etc. réalisent du compost au sein de leur établissement. Faire du compost dans un quartier, c'est une idée intéressante mais en voyant l'incivisme de certains, il me paraît très délicat de l'organiser. Des initiatives citoyennes sont encouragées sur domaine privé et là, nous les soutenons.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Pas de réplique ?

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Mais c'est juste

1022

Je suis d'accord avec la réponse de M. l'Echevin c'était simplement, je crois qu'en allant vers les gens, dans des quartiers bien ciblés, je crois qu'on saura mieux étendre cette pratique, que de l'expliquer directement dans les parcs à conteneurs, parce que là les gens sont un peu plus intéressés et ont plus tendance à jeter comme ça un peu n'importe quoi dans les bacs réservés aux déchets verts. Par contre, s'il y a une démarche, je dirai plus présente sur le terrain avec un auteur de projet qui irait de manière plus progressive avec les gens, je crois que ça amène, et c'est pour ça que je le signalais, parce que dans certaines villes en France, ils ont procédé comme ça et ça marche assez bien, même dans des quartiers qu'on peut dire « chauds » et je crois que ça évolue très favorablement. Donc, c'était simplement ce que je voulais ajouter.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : D'accord, merci beaucoup. Nous allons entamer notre huis clos. Merci aux collaborateurs, huissier en chef, service technique de la Ville. Merci à la presse. Prochain Conseil prévu le 25 mai.

La séance s'ouvre à huis clos avec 34 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

MM. MILLER, BIEFNOT, ROSSI, MERCIER, Mme POURBAIX, MM. MUZALIA WENDASUBIA, BRESART, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT.

69e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5 temps accordée à un Chef de Bureau administratif. GRH/SH/11629

ADOPTE - 69^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Prolongation de l'interruption de carrière à $\frac{3}{4}$ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10069

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Mise en disponibilité pour maladie d'un employé d'administration. GRH/4398

ADOPTE - 71^{ème} annexe

70e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Prolongation de l'interruption de carrière à $\frac{4}{5}$ temps accordée à une employée d'administration. GRH/SH/4609

ADOPTE - 72^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{1}{2}$ temps à un agent technique. GRH/SH/11413

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à $\frac{4}{5}$ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10606

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à $\frac{1}{2}$ temps à un gradué. GRH/SH/17668

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
e) Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration. GRH/SH/10940

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,

f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/11136

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
71e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à un éducateur. GRH/SH

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
72e Objet : CAISSE DES PENSIONS – Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien Chef de Division. GRH/1937

ADOPTE - 79^{ème} annexe

73e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Modification du volume de l'interruption de carrière octroyée à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10125

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/4376

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
74e Objet : PERSONNEL TECHNIQUE – Promotion d'un agent technique au grade d'agent technique en Chef. GRH/11372

ADOPTE - 82^{ème} annexe

75e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 34 suffrages sur votes 34 valables,
a) Promotion d'un Capitaine-Commandant pompier professionnel au grade de Capitaine-Commandant, Directeur du Centre 100, Chef de Service. GRH SI – 12 GEN/10304

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Promotion d'un Capitaine pompier professionnel au grade de Capitaine-Commandant. GRH SI – 12 GEN/11294

ADOPTÉ - 84^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Promotion d'un Lieutenant pompier professionnel au grade de Capitaine. GRH SI – 12 GEN/11510

ADOPTÉ - 85^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Personnel du Centre 100 : mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Opérateur – retrait de l'acte du 18.01.2010. GRH SI/12363

ADOPTÉ - 86^{ème} annexe

76e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignation d'une directrice à temps plein à titre temporaire. 8e/2° 7712

ADOPTÉ - 87^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Admission au stage d'une directrice à temps plein. 8e/2° 3056

ADOPTÉ - 88^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8°/1° 3841-3556(2)-3798-3698-3701(3)-3519-3747.

ADOPTÉ - de la 89 à la 97^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8°/1° 3747-3540-3842-3549-3483-3650-3772-3577-3519-3798.

ADOPTÉ - de la 98 à la 107^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Fin prématurée d'une interruption partielle de carrière au 08.03.2010. 8°/1° 8045

ADOPTÉ - 108^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Nomination à titre définitif à temps plein d'institutrices maternelles. 8°/1° 3260-3325-3378-3406-3314.

ADOPTÉ - de la 109 à la 113^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3316

ADOPTE - 114^{ème} annexe

h) Demande d'un congé pour motif impérieux d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3506

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3815(2)-3825-3725-3794-3840-3843(2)-3797-3812

ADOPTE - de la 115 à la 124^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 38083757/3839

ADOPTE - de la 125 à la 127^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

k) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3173

ADOPTE - 128^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

l) Octroi d'un mi-temps médical à un maître spécial d'éducation physique définitif. 8^e/1^e 3098

ADOPTE - 129^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

m) Mise en disponibilité pour maladie d'une directrice d'école définitive. 8^e/1^e 6733

ADOPTE - 130^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

n) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2009-2010. 8^e/1^e 113

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

o) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 3411

ADOPTE - 132^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

p) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion catholique. 8^e/1^e 3411(2)-3336(2)-3706-3793(3)-3835.

ADOPTÉ - de la 133 à la 141^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

q) Nominations à titre définitif d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3331-3350-3338-3354-3375-7269-3292-3373.

ADOPTÉ - de la 142 à la 149^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

r) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales d'éducation physique. 8^e/1^e 3358 - 3359

ADOPTÉ - 150 et 151^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

s) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 3411

ADOPTÉ - 152^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

t) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. 8^e/1^e 3201

ADOPTÉ - 153^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

u) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3198

ADOPTÉ - 154^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

v) Modifications de la délibération désignant à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3375

ADOPTÉ - 155^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

w) Modifications de la délibération désignant à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3676

ADOPTÉ - 156^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

77e Objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE DE MONS. Démission honorable d'un éducateur-économe à temps plein, à titre définitif. 8e/2^e 6503

ADOPTE - 157^{ème} annexe

78e Objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à un professeur de cours spéciaux. 8e/2^e 6832

ADOPTE - 158^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure 1) d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 7007

ADOPTE - 159^{ème} annexe

79e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7593

ADOPTE - 160^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 3646

ADOPTE - 161^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7591

ADOPTE - 162^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de piano. 8e/2^e 8046

ADOPTE - 163^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 3427

ADOPTE - 164^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 7592

ADOPTE - 165^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Nomination d'un professeur de piano à titre définitif. 8e/2^e 8126

ADOPTE - 166^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Nomination d'un professeur d'art dramatique à titre définitif. 8e/2^e 3427A

ADOPTE - 167^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Nomination d'un professeur de guitare à titre définitif. 8e/2^e 7546

ADOPTE - 168^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Démission honorable d'un professeur de Musique de chambre et formation vocale.
8e/2^e 7482

ADOPTE - 169^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

80e Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à ½ temps à une puéricultrice.
GRH/SH/11915

ADOPTE - 170^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2010.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

P. URBAIN.

L'Echevine-Présidente,

C. HOUDART.